

Communiqué de presse de *Paysages de France*

7 juillet 2008

Le 30 juin 2008, le tribunal administratif de **Marseille** a sanctionné le refus du **préfet des Hautes-Alpes*** d'ordonner le démontage d'un panneau publicitaire installé illégalement par la CCI 05 et a condamné l'Etat à indemniser Paysages de France

(*L'association a également été contrainte de saisir la justice, le 1er août 2006, suite au refus opposé par ce même préfet dans une autre affaire concernant des publicités et des préenseignes en infraction)

C'est donc **la septième fois depuis janvier 2008** que la justice administrative sanctionne un préfet.

Depuis l'année 2001, c'est la **vingt-sixième condamnation prononcée à l'encontre de l'État** du fait des refus de maires ou de préfets de faire appliquer les dispositions du Code de l'environnement relatives à l'affichage publicitaire.

Ainsi, des préfets continuent à refuser obstinément de mettre en oeuvre les dispositions du Code de l'environnement alors même qu'ils sont les garants du respect des lois de la République et que la Cour de cassation a estimé* qu'un tel refus était « **constitutif d'une forme de complicité** ». C'est notamment le cas de **Pierre de Bousquet**, préfet des Hauts-de-Seine, **François Philizot**, préfet du Tarn, **Paul-Henri Trolle**, préfet du Val-d'Oise, ainsi que des préfets des Alpes-de-Haute-Provence, des Côtes-d'Armor, de la Moselle, de l'Isère, de l'Essonne, du Gard, etc.

La secrétaire d'État chargée de l'Écologie a d'ailleurs évoqué, le 5 juin 2008 sur LCI, les difficultés rencontrées avec les préfets :

« *On a un vrai problème de sensibilisation au niveau des préfectures, c'est-à-dire que c'est très difficile d'obtenir des procès verbaux [...] et même quand il y a des procès verbaux c'est très difficile derrière d'obtenir le démontage, donc à tous les niveaux ça bloque [...].* »

Inversement, la ministre a rendu un vif hommage à l'action de Paysages de France en faveur du respect du Code de l'environnement :

« *On a des associations formidables, comme Paysages de France, qui font du travail de recensement des choses illégales, mais ils ont un mal de chien après à faire démonter.* »

Paysages de France

Association agréée au plan national au titre du Code de l'environnement
contact@paysagesdefrance.org - <<http://www.paysagesdefrance.org>>

CONTACT PRESSE : 06 98 39 36 11 et 06 82 76 55 84